

PROCÈS-VERBAL DE LA **SÉANCE RÉGULIÈRE** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC, **LE MARDI 7 FÉVRIER 2017**, À 19 H 30, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FUT TRANSMIS LE JEUDI 2 FÉVRIER 2017.

PRÉSENTS : Mesdames les conseillères C. Homan et K. Thorstad-Cullen, ainsi que messieurs les conseillers P. Bissonnette, J-P. Grenier et D. Smith formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Morris Trudeau.

ABSENTS : Messieurs les conseillers J. Beaumont, C. Cousineau et A. Iermieri.
Monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général, ainsi que Me Jean-Denis Jacob, directeur des affaires juridiques et greffier sont également présents.

Au début de la séance, monsieur le maire Trudeau procède à la lecture d'une déclaration concernant les sujets suivants :

- *La construction d'une piste cyclable entre l'avenue Stillview et le boulevard Saint-Jean ;*
- *Le site d'entreposage illégal de BPC en bordure du boulevard Hymus ;*
- *Le projet de réseau électrique métropolitain (REM) ;*

2017-071 **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'approuver l'ordre du jour ayant été dressé en regard de la présente séance avec les modifications suivantes :

- L'item 10.04, relativement à l'adoption d'un règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble sera discuté par le conseil immédiatement après l'item 03.01 relativement à une consultation publique concernant ce projet de règlement ;
- L'item 10.10 est retiré, son sujet étant traité au même moment que l'adoption du procès-verbal de la séance du 10 janvier 2017, visé à l'item 04.01 ;

Monsieur le conseiller Bissonnette quitte son siège à 19 h 35.

2017-072 **SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – RÈGLEMENT PC-2862-PD1**

Se tient une consultation publique concernant le projet de règlement suivant :

PC-2862-PD1 – Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble ;

À la demande de monsieur le maire Trudeau, le greffier explique la nature de ce projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption ;

Le greffier indique également que ce projet n'est pas assujéti au processus d'approbation référendaire ;

Aucun commentaire, ni aucune question ne sont adressées aux membres du conseil de la part du public présent concernant ce projet de règlement.

2017-073 ADOPTION – RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement D'adopter un règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble, dans la mesure où la version finale de ce règlement est substantiellement conforme au projet joint au dossier décisionnel 16-143-8708.

Monsieur le conseiller Bissonnette reprend son siège à 19 h 37.

2017-074 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'approuver la version française et la version anglaise des procès-verbaux des séances régulières du conseil tenues les 6 décembre 2016 et 10 janvier 2017 et des séances extraordinaires du conseil tenues le 13 décembre 2016, à l'exception de la résolution portant le numéro 2017-028, apparaissant au procès-verbal de la séance tenue le 10 janvier 2017, en remplaçant, au point relatif à la couleur de la porte d'entrée et des portes, les mots « noir – blanc » par le mot « sable ».

2017-075 APPROBATION – RECOMMANDATIONS DU COMITÉ SUR LA CIRCULATION – RÉUNION DU 17 JANVIER 2017

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement D'approuver les recommandations contenues au procès-verbal de la réunion du comité sur la circulation tenue le 17 janvier 2017, à l'exception des recommandations émises à l'item 7 concernant le réaménagement de l'avenue Cartier, entre le chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore et l'autoroute 20 et à l'item 10 concernant une modification au Règlement 2565 concernant le stationnement, au sujet desquelles le conseil reporte la décision à prendre afin de pouvoir discuter de ces deux sujets en profondeur.

2017-076 PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées aux membres du conseil par les personnes ci-après indiquées, étant des citoyens de Pointe-Claire, concernant les sujets suivants :

Madame Rean Sayegh :

- Le site d'entreposage illégal de BPC en bordure du boulevard Hymus.

Madame Stella Haley :

- Les appareils de chauffage au bois.

Monsieur Mike Miller, madame Roula Sawaf, monsieur Charles-Henri Brunet, madame Teresa Hill Rosen, monsieur David Tomsons, madame Nancy Urban et madame Jocelyne Proulx :

- Projet d'aménagement d'une piste cyclable, entre l'avenue Stillview et le boulevard Saint-Jean.

Madame Marie-Lise Dubois :

- L'enlèvement de la neige et des relations difficiles avec son voisinage.

Monsieur Joshua Wi Li :

- Allégations de traitement raciste à l'égard de certains employés.

Des questions sont également adressées par une personne qui n'est pas un citoyen de Pointe-Claire :

Monsieur Alex Tyrell :

- Le site d'entreposage illégal de BPC en bordure du boulevard Hymus.

2017-077

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LES SERVICES DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Madame la conseillère Thorstad-Cullen donne avis à l'effet qu'un règlement sur les services de collecte et de transport des matières résiduelles sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente et dispense de lecture est demandée.

2017-078

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT PC-2775 SUR LE ZONAGE

Monsieur le conseiller Smith donne avis à l'effet qu'un règlement modifiant diverses dispositions du Règlement PC-2775 sur le zonage sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente et dispense de lecture est demandée.

2017-079

ADOPTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2818 SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES AFIN D'EXEMPTER LES IMMEUBLES VISÉS PAR UN PROJET DE REDÉVELOPPEMENT SELON UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE)

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Homan,

Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement

RÉSOLU :

D'adopter un règlement modifiant le Règlement PC-2818 sur la démolition d'immeubles afin d'exempter les immeubles visés par un projet de redéveloppement selon un plan d'aménagement d'ensemble (PAE), dans la mesure où la version finale de ce règlement est substantiellement conforme au projet joint au dossier décisionnel 16-613-9280.

2017-080

ADOPTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2803 POURVOYANT À L'ADOPTION D'UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,

Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement

RÉSOLU :

D'adopter un règlement modifiant le Règlement PC-2803 pourvoyant à l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Pointe-Claire, dans la mesure où la version finale de ce

règlement est substantiellement conforme au projet joint au dossier décisionnel 16-143-9297.

2017-081 ADOPTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2815 POURVOYANT À L'ADOPTION D'UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ POUR LES ÉLUS DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement D'adopter un règlement modifiant le Règlement PC-2815 pourvoyant à l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie révisé pour les élus de la Ville de Pointe-Claire, dans la mesure où la version finale de ce règlement est substantiellement conforme au projet joint au dossier décisionnel 16-143-9299.

2017-082 ADOPTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2775 SUR LE ZONAGE EN CE QUI CONCERNE L'IMPLANTATION DE PLUS D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL SUR UN MÊME TERRAIN DANS LA ZONE N2 (CÔTÉ SUD DE L'AUTOROUTE 40, À L'OUEST DU BOULEVARD DES SOURCES)

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'adopter un règlement modifiant le Règlement PC-2775 sur le zonage en ce qui concerne l'implantation de plus d'un bâtiment principal sur un même terrain dans la zone N2 (côté sud de l'autoroute 40, à l'ouest du boulevard des Sources), dans la mesure où la version finale de ce règlement est substantiellement conforme au projet joint au dossier décisionnel 16-143-9216.

2017-083 ADOPTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT PC-2775 SUR LE ZONAGE

Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement RÉSOLU : D'adopter un premier projet de règlement modifiant diverses dispositions du Règlement PC-2775 sur le zonage, dans la mesure où la version finale de ce règlement est substantiellement conforme au projet joint au dossier décisionnel 16-613-9174.

2017-084 DÉPÔT DES RAPPORTS – PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT – RÈGLEMENTS PC-2851, PC-2852, PC-2853, PC-2854, PC-2855, PC-2856, PC-2857, PC-2858, PC-2859 ET PC-2860

Les rapports de l'assistante greffière sur la procédure d'enregistrement tenue le 30 janvier 2017, à l'égard des Règlements PC-2851, PC-2852, PC-2853, PC-2854, PC-2855, PC-2856, PC-2857, PC-2858, PC-2859 et PC-2860 sont déposés et les membres du conseil en prennent acte.

2017-085 ADOPTION – PIIA – 193, CHEMIN DU BORD-DU-LAC-LAKESHORE

Le sujet relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale relativement à des rénovations extérieures et à un agrandissement au 193, chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore a été traité en même temps que l'approbation du procès-verbal de la séance du 10 janvier 2017.

2017-086

REFUS - PIIA – 80-86, AVENUE DONEGANI

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 80-86, avenue Donegani, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme n'a pas recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 16 janvier 2017.

Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,
Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement

RÉSOLU:

De refuser d'approuver le document suivant, reçu au service d'urbanisme le 19 décembre 2016 :

- Plans du site, élévations, insertions et étages ;

et ce, relativement à la démolition et à la construction d'un bâtiment commercial au 80-86, avenue Donegani, ceux-ci n'étant pas conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale basé sur les critères des chapitres 3 et 12 du règlement PIIA suivants :

Chapitre 3

10) Tout nouveau bâtiment ou tout projet majeur de rénovation devrait s'intégrer harmonieusement à son milieu d'insertion et être compatible aux bâtiments voisins ; il devrait être d'une hauteur, d'une échelle et d'un volume similaires à ceux des autres bâtiments du secteur et respectueux de l'ensemble architectural d'origine. Lorsqu'un nouveau vocabulaire architectural est introduit dans un voisinage donné, la Ville sera le seul juge de sa compatibilité et de sa conformité au présent critère.

19) Les matériaux ou les combinaisons de matériaux devraient dénoter un souci de qualité, d'authenticité et de sobriété et devraient, de façon générale, correspondre aux matériaux déjà couramment utilisés dans le voisinage. Le choix des matériaux devrait également se faire en fonction de ce qui était typiquement utilisé à l'époque de la construction du quartier. La texture et la couleur de la pierre, naturelle ou d'imitation, devraient s'apparenter à celles de la pierre naturelle de la région. La Ville pourra refuser le choix d'une couleur d'un matériau s'il est jugé que cette couleur n'est pas compatible avec le caractère du voisinage.

29) Tout espace visible de la voie publique devrait faire l'objet d'un aménagement paysager d'une qualité tout au moins égale aux aménagements des autres propriétés de la rue.

36) Les accès véhiculaires et autres surfaces imperméables devraient être minimisés au profit de surfaces naturelles perméables, telles que pelouse et autres aménagements paysagers et les aménagements en pavés perméables sont préférables aux aménagements traditionnels, tels que l'asphalte et le béton.

Chapitre 12

1) Un bâtiment commercial devrait être aménagé pour refléter sa fonction commerciale au niveau du rez-de-chaussée, établissant une ouverture et une communication visuelle vers la voie publique et le trottoir.

- 10) Toute cour avant sur Donegani devrait être aménagée comme une place publique destinée aux piétons et permettre des allées et venues faciles entre le bâtiment et l'avenue Donegani ou son trottoir.

2017-087 DÉPÔT – LISTE DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES POUR LA PÉRIODE DU 22 NOVEMBRE 2016 AU 22 DÉCEMBRE 2016 ET LE REGISTRE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE DU 21 NOVEMBRE 2016 AU 4 JANVIER 2017

La liste des amendements budgétaires pour la période du 22 novembre 2016 au 22 décembre 2016, ainsi que le registre des chèques pour la période du 21 novembre 2016 au 4 janvier 2017 sont déposés et les membres du conseil en prennent acte.

2017-088 DÉPÔT – LISTE DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES POUR LA PÉRIODE DU 22 DÉCEMBRE 2016 AU 24 JANVIER 2017 ET LE REGISTRE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE DU 23 DÉCEMBRE 2016 AU 20 JANVIER 2017

La liste des amendements budgétaires pour la période du 22 décembre 2016 au 24 janvier 2017, ainsi que le registre des chèques pour la période du 23 décembre 2016 au 20 janvier 2017 sont déposés et les membres du conseil en prennent acte.

2017-089 AUTORISATION – COORDONNATRICE – ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement D'autoriser madame Emmanuelle Jobidon, Coordinatrice – Environnement et développement durable, ou en son absence monsieur Erik Rolland, Directeur du service des travaux publics, à signer pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire les demandes de subventions dans le cadre des demandes liées à la gestion des matières résiduelles.

2017-090 AUTORISATION – COORDONNATRICE – ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier, Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement D'autoriser madame Emmanuelle Jobidon, Coordinatrice – Environnement et développement durable, ou en son absence, monsieur Erik Rolland, Directeur du service des travaux publics, à signer pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire tout document lié à l'entente intervenue avec la Ville de Montréal relativement à la convention sur le programme « Climat municipalités ».

2017-091 AUTORISATION – PARTICIPATION - CONGRÈS DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'autoriser monsieur le maire Morris Trudeau, messieurs les conseillers Claude Cousineau, Paul Bissonnette, Aldo Iermieri, Jean-Pierre Grenier, Dennis Smith, mesdames les conseillères Cynthia Homan et Kelly Thorstad-Cullen, ainsi que monsieur le directeur général, Robert-F. Weemaes, à représenter la Ville de Pointe-Claire au congrès de l'Union des municipalités du Québec, devant se tenir à Montréal, du 3 au 5 mai 2017 ;

D'autoriser le remboursement des frais encourus par ces personnes, relativement à leur participation à cette activité, conformément à la politique du conseil en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à la présente autorisation aux postes budgétaires suivants :

- 02-111-00-313 pour les membres du conseil pour un montant d'environ 10 800 \$;
- 02-131-00-313 pour le directeur général pour un montant d'environ 1 600 \$;

tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 17-9331 émis le 11 janvier 2017.

2017-092 AUTORISATION – PARTICIPATION - CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DU QUÉBEC

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement D'autoriser monsieur le directeur général, Robert-F. Weemaes, à représenter la Ville de Pointe-Claire au congrès de l'Association des directeurs généraux du Québec, devant se tenir à Laval, du 7 au 9 juin 2017 ;

D'autoriser le remboursement des frais encourus par monsieur Weemaes, relativement à sa participation à ce congrès, conformément à la politique du conseil en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à la présente autorisation au poste budgétaire 02-131-00-313, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 17-9337 émis le 19 janvier 2017.

2017-093 AUTORISATION – PARTICIPATION - CAMPAGNE DE FINANCEMENT ORGANISÉE PAR LE PARRAINAGE CIVIQUE DE LA BANLIEUE OUEST

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'autoriser mesdames les conseillères Cynthia Homan et Kelly Thorstad-Cullen, ainsi que monsieur le conseiller Jean-Pierre Grenier, à représenter la Ville de Pointe-Claire à une activité organisée par l'organisme « Parrainage Civique de la Banlieue Ouest », devant se tenir le 20 avril 2017, au coût de 100 \$ par personne, pour un montant total de 300 \$;

D'autoriser le remboursement des frais encourus par les participants à cet événement, conformément à la politique du conseil en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à la présente autorisation au poste budgétaire 02-111-00-311, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 17-9335 émis le 9 janvier 2017.

2017-094 AUTORISATION – PARTICIPATION – 32^e GRAND PRIX DU CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'autoriser monsieur Mathieu Lapierre, Directeur – Culture, Sports, Loisirs et Développement communautaire, mesdames Micheline Bélanger, Planificatrice – Arts, Culture et Bibliothèque, Christine Duchesne, Coordinatrice – Activités culturelles et Manel Benchabane, Responsable – Animation et actions éducatives, à la Galerie d'art, ainsi que madame la conseillère Cynthia Homan et monsieur le conseiller Aldo Iermieri, à représenter la Ville de Pointe-Claire au 32^e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal, devant se tenir au Palais des Congrès de Montréal, le 30 mars 2017 ;

D'autoriser le remboursement des frais encourus à l'égard de la participation de ces personnes à cette activité, conformément à la politique du conseil en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à la présente autorisation au poste budgétaire 02-702-20-311, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 17-9444 émis le 25 janvier 2017.

2017-095 AUTORISATION – PARTICIPATION – CONGRÈS DE LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement D'autoriser Me Jean-Denis Jacob, Greffier et Directeur du service des affaires juridiques et madame Danielle Gutierrez, Assistante greffière et secrétaire du conseil, à représenter la Ville de Pointe-Claire au 49^e congrès annuel de la Corporation des officiers municipaux du Québec, devant se tenir à Laval, du 24 mai au 26 mai 2017 ;

D'autoriser le remboursement des frais encourus par Me Jacob et madame Gutierrez, conformément à la politique du conseil en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste budgétaire 02-141-00-313, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 17-9350 émis le 1^{er} février 2017.

2017-096 AUTORISATION – PARTICIPATION – CONGRÈS ANNUEL DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement D'autoriser monsieur le maire Morris Trudeau, messieurs les conseillers Claude Cousineau, Aldo Iermieri, Jean-Pierre Grenier, Dennis Smith, ainsi que mesdames les conseillères Cynthia Homan et Kelly Thorstad-Cullen à représenter la Ville de Pointe-Claire au congrès de la Fédération canadienne des municipalités, devant se tenir à Ottawa, du 1^{er} au 4 juin 2017 ;

D'autoriser le remboursement des frais encourus par ces personnes relativement à leur participation à ce congrès, conformément à la politique du conseil en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à la présente autorisation au poste budgétaire 02-111-00-313, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 17-9333 émis le 6 janvier 2017.

2017-097 AUTORISATION – ENTÉRINEMENT DE LA DÉCLARATION DES BIBLIOTHÈQUES DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que la Déclaration des bibliothèques du Québec a été élaborée et adoptée par la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises, qui regroupe notamment des représentants des bibliothèques publiques, scolaires, collégiales, universitaires et spécialisées au Québec ;

CONSIDÉRANT que la Déclaration des bibliothèques du Québec a été adoptée par l'Union des municipalités du Québec ;

CONSIDÉRANT que la Déclaration des bibliothèques du Québec a été déposée à l'Assemblée nationale par le ministre de la Culture et des Communications du Québec, ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, monsieur Luc Fortin, le 19 octobre 2016 ;

CONSIDÉRANT que la Déclaration identifie les bibliothèques comme étant des carrefours d'accès à l'information, à la documentation et à la culture, des centres d'apprentissage et de soutien à la recherche, des espaces d'appropriation et d'usage technologique, des leviers socio-économiques, des lieux de rencontres et d'échanges, des lieux de médiation et de développements culturels.

Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier,

RÉSOLU : Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
D'entériner la Déclaration des bibliothèques du Québec élaborée par la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises, dont le texte est joint au dossier décisionnel 17-719-9348.

2017-098 AUTORISATION – DONATION DE DOCUMENTS USAGÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE DE POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement
D'autoriser la donation d'environ 15 000 documents usagés provenant des collections de la bibliothèque publique de Pointe-Claire au groupe de bénévoles « Les Amis de la Bibliothèque de Pointe-Claire » afin qu'ils soient vendus au public lors de deux ventes qui se tiendront à la bibliothèque au cours de l'année 2017 ;

D'indiquer que « Les Amis de la Bibliothèque » demeurera en possession des documents invendus et en sera responsable jusqu'à l'écoulement total.

2017-099 AUTORISATION – PARTICIPATION - PROGRAMME « EMBELLIR LES VOIES PUBLIQUES » D'HYDRO-QUÉBEC

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement
D'autoriser le dépôt d'une demande d'enfouissement des lignes de distribution électriques dans le cadre du programme « Embellir les voies publiques » de la société Hydro-Québec ;

D'autoriser la présentation d'une demande auprès de la société Hydro-Québec afin qu'elle réalise une étude d'avant-projet (plans et devis), incluant l'intégration des besoins en ouvrages de génie civil des autres entreprises en réseaux de distribution câblés ;

D'indiquer que la Ville de Pointe-Claire sera gestionnaire des travaux civils relatifs à l'enfouissement des réseaux câblés.

2017-100 APPROPRIATION – SOMME REQUISE AFIN DE RÉALISER DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS EN 2017

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
D'approprier à même le surplus du fonds général non autrement approprié, une somme totale de 720 000 \$ pour la réalisation de différentes dépenses en immobilisations en 2017 ;

D'affecter et de répartir cette somme de 720 000 \$ à la réalisation du projet numéro 17-034 (services professionnels – Ingénierie municipale), pour un montant additionnel de 220 000 \$, devant être imputé au poste budgétaire 03-920-17-001, ainsi qu'au projet numéro 17-136 (services professionnels – Projets immeubles), pour un montant total de 500 000 \$, devant être imputé au poste budgétaire 03-920-17-041 ;

D'autoriser la directrice du service des services administratifs et trésorière à augmenter en conséquence les postes budgétaires afférents à chacun de ces projets.

2017-101 APPROPRIATION – SOMME REQUISE AFIN DE POURVOIR AUX DÉPENSES EN AMEUBLEMENT POUR LE DÉPARTEMENT DE L'URBANISME

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith,
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement
D'autoriser l'emprunt, à même le fonds de roulement, d'une somme totale de 59 000 \$ devant être affectée à l'achat d'ameublement pour le service d'urbanisme, tel que prévu au Programme triennal en immobilisations pour les années 2017-2018-2019 ; et

D'autoriser le remboursement de cet emprunt au fonds de roulement, selon les échéances ci-après indiquées :

- 2018 : 11 800 \$;
- 2019 : 11 800 \$;
- 2020 : 11 800 \$;
- 2021 : 11 800 \$;
- 2022 : 11 800 \$;

2017-102 OCTROI D'UN CONTRAT – CONCEPTION, FOURNITURE ET CONSTRUCTION DE JEUX D'EAU POUR LE PARC VALOIS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'octroyer un contrat « clés en main » relativement à la conception, à la fourniture et à la construction de jeux d'eau au parc Valois, à « Soucy Aquatik », laquelle a fourni la soumission la plus avantageuse, pour un montant total de 649 999,67 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres GP160078 ; l'octroi de ce contrat est conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt en vertu duquel ces travaux sont décrétés et à son entrée en vigueur.

2017-103 APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – STABILISATION ET REVÉGÉTALISATION DES BERGES DU LAC SAINT-LOUIS

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'approuver une modification au contrat intervenu entre la Ville de Pointe-Claire et « Aménatech Inc. », relativement au projet de stabilisation et de revégétalisation des berges du Lac Saint-Louis, au sud du boulevard Saint-Jean et entre les avenues Broadview et Baie-de-Valois pour un montant de 241,45 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration au contrat intervenu avec cette firme faisant passer le montant total de ce contrat à la somme de 53 532,36 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-412-22-797, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 17-9413 émis le 25 janvier 2017.

2017-104 APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT – RESURFAÇAGE DE L'AVENUE DONEGANI ENTRE LES AVENUES TERRA COTTA ET ASHGROVE ET LA RECONSTRUCTION DE LA PISTE CYCLABLE SUR L'AVENUE DONEGANI ENTRE L'AVENUE WINDMILL ET LA GARE POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'approuver deux modifications au contrat intervenu entre la Ville de Pointe-Claire et « La Compagnie Meloche Inc. », relativement au resurfaçage de l'avenue Donegani, entre les avenues Terra Cotta et Ashgrove et à la reconstruction de la piste cyclable sur l'avenue Donegani, entre l'avenue Windmill et la gare Pointe-Claire, pour un montant de 60 868,40 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration au contrat intervenu avec cette firme faisant passer le montant total de ce contrat à la somme de 1 596 686,68 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-415-02-820, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 17-9447 émis le 26 janvier 2017.

2017-105 APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT –
RECONSTRUCTION DES AVENUES CHARLES ET VINCENNES AU
SUD DE L'AVENUE MOUNT PLEASANT AINSI QUE DE L'AVENUE
MOUNT PLEASANT ENTRE LES AVENUES CHESTER ET
VINCENNES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement
D'approuver deux modifications au contrat intervenu entre la Ville de
Pointe-Claire et « Duroking Construction », relativement à la
reconstruction des avenues Charles et Vincennes, au sud de l'avenue
Mount Pleasant, ainsi que de l'avenue Mount Pleasant, entre les
avenues Chester et Vincennes, pour un montant de 540 500 \$, taxes
incluses ;

D'autoriser une majoration au contrat intervenu avec cette firme faisant
passer le montant total de ce contrat à la somme de 4 431 074,88 \$,
taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-416-02-835, tel qu'il
appert du certificat de la trésorière n° 17-9451 émis le 26 janvier 2017.

2017-106 APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT – AMÉNAGEMENT
DE COMPTOIRS DE SERVICES AU REZ-DE-CHAUSSÉE DE
L'HÔTEL DE VILLE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith,
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement
D'approuver neuf modifications au contrat intervenu entre la Ville de
Pointe-Claire et « Ardec Construction Inc. », relativement au projet
d'aménagement de comptoirs de services au rez-de-chaussée de l'hôtel
de ville, pour un montant de 56 493,62 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration au contrat intervenu avec cette firme faisant
passer le montant total de ce contrat à la somme de 624 470,12 \$,
taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-416-32-836, tel qu'il
appert du certificat de la trésorière n° 17-9427 émis le 25 janvier 2017,
après avoir transféré une somme de 57 000 \$, à partir du poste
budgétaire 22-416-62-836, vers ledit poste budgétaire 22-416-32-836.

2017-107 APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT – RÉFECTION DU
BOULEVARD HYMUS ENTRE L'AVENUE STILLVIEW ET LE
BOULEVARD SAINT-JEAN

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
D'approuver sept modifications au contrat intervenu entre la Ville de
Pointe-Claire et « Construction Bau-Val Inc. », relativement à la
réfection du boulevard Hymus, entre l'avenue Stillview et le boulevard
Saint-Jean, pour un montant de 66 750 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration au contrat intervenu avec cette firme faisant
passer le montant total de ce contrat à la somme de 3 821 163,55 \$,
taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-416-12-837, tel qu'il
appert du certificat de la trésorière n° 17-9415 émis le 25 janvier 2017.

2017-108 APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – REMPLACEMENT
D'UN REFROIDISSEUR ET D'UN CONDENSEUR À L'HÔTEL DE
VILLE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement
D'approuver une modification au contrat intervenu entre la Ville de
Pointe-Claire et « Centco », relativement au projet de remplacement

d'un refroidisseur et d'un condenseur à l'hôtel de ville, pour un montant de 12 664,08 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration au contrat intervenu avec cette firme faisant passer le montant total de ce contrat à la somme de 297 744,59 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-16-141, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 17-9411 émis le 25 janvier 2017.

2017-109 APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS DE GRAPHISME

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement D'approuver une modification au contrat intervenu entre la Ville de Pointe-Claire et « Duval Design Communications S.E.N.C. », pour l'année 2016, relativement à des services professionnels en graphisme pour les publications suivantes : Loisirs, Culture et Vivre à Pointe-Claire, pour un montant de 10 865,16 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration au contrat intervenu avec cette firme faisant passer le montant total de ce contrat à la somme de 98 200,17 \$, taxes incluses, pour les années 2016, 2017 et 2018 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-145-00-342, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 17-9422 émis le 26 janvier 2017.

2017-110 APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – IMPRESSION DES PUBLICATIONS MUNICIPALES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'approuver une modification au contrat intervenu entre la Ville de Pointe-Claire et « Marquis Imprimeur Inc. », pour l'année 2016, relativement à l'impression des publications municipales, pour un montant de 16 634,37 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration au contrat intervenu avec cette firme faisant passer le montant total de ce contrat à la somme de 102 267,75 \$, taxes incluses, pour l'année 2016 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-145-00-342, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 17-9442 émis le 27 janvier 2017.

2017-111 AUTORISATION – OPTION DE RENOUELEMENT AU CONTRAT CONCERNANT L'IMPRESSION DES PUBLICATIONS MUNICIPALES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement DE se prévaloir de l'option prévue en faveur de la Ville de Pointe-Claire, en vertu des documents contractuels employés lors de l'appel d'offres DP160009 suivant lequel le contrat initial a été octroyé à « Marquis Impression Inc. », pour l'année 2016, avec option de renouvellement pour les années 2017 et 2018 ; et

D'autoriser le renouvellement du contrat, pour l'année 2017, pour un montant de 106 075,94 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-145-00-342, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 17-9442 émis le 27 janvier 2017.

2017-112 AUTORISATION – OPTION DE RENOUELEMENT AU CONTRAT CONCERNANT LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE PRODUITS D'ENTRETIEN SANITAIRES ET ACCESSOIRES

Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement

RÉSOLU : DE se prévaloir, pour l'année 2017, de l'option de renouvellement du contrat octroyé en 2016 relativement à la fourniture et à la livraison de produits d'entretien sanitaires et accessoires, à « Laboratoires Choisy Ltée », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme, pour l'année 2017, pour un montant de 59 258,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres PG150027 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-877-00-658, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 16-9232 émis le 5 janvier 2017.

2017-113 APPROBATION – CRITÈRES DE SÉLECTION – FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'approuver les critères de sélection devant être utilisés dans le cadre de quatre appels d'offres devant être lancés pour la fourniture de services professionnels concernant les projets énoncés à la section « Description » du dossier décisionnel 17-315-9407, tels que lesdits critères sont énoncés et suivant la pondération accordée à l'égard de chacun d'eux et suivant ce qui est indiqué audit dossier décisionnel.

2017-114 APPROBATION – CRITÈRES DE SÉLECTION – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE SÉCURITÉ POUR LES PIÉTONS ET LES CYCLISTES SUR LES GRANDS AXES DE LA VILLE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'approuver les critères de sélection devant être utilisés dans le cadre d'un appel d'offres devant être lancé pour la fourniture de services professionnels relativement à la réalisation d'une étude de sécurité pour les piétons et les cyclistes sur les grands axes de la Ville, tels que lesdits critères sont énoncés à la section « Description » du dossier décisionnel 17-318-9453 et suivant la pondération accordée à l'égard de chacun d'eux et suivant ce qui est indiqué audit dossier décisionnel.

2017-115 APPROBATION – CRITÈRES DE SÉLECTION – APPROVISIONNEMENT EN PIÈCES DE VÉHICULES LOURDS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement D'approuver les critères de sélection devant être utilisés dans le cadre d'un appel d'offres devant être lancé pour les fins de l'approvisionnement en pièces de véhicules lourds de la Ville, tels que lesdits critères sont énoncés à la section « Description » du dossier décisionnel 17-322-9419 et suivant la pondération accordée à l'égard de chacun d'eux et suivant ce qui est indiqué audit dossier décisionnel.

2017-116 APPROBATION – CRITÈRES DE SÉLECTION – SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'INSPECTION DES AIRES DE JEUX EN 2017

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'approuver les critères de sélection devant être utilisés dans le cadre d'un appel d'offres devant être lancé pour la fourniture de services professionnels pour l'inspection des aires de jeux en 2017, tels que lesdits critères sont énoncés à la section « Description » du dossier décisionnel 17-318-9382 et suivant la pondération accordée à l'égard de chacun d'eux et suivant ce qui est indiqué audit dossier décisionnel.

2017-117 APPROBATION – CRITÈRES DE SÉLECTION – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONCEPTION, LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN MUR VÉGÉTAL EXTÉRIEUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement

RÉSOLU : D'approuver les critères de sélection devant être utilisés dans le cadre d'un appel d'offres devant être lancé pour l'exécution d'un contrat « clés en main » comprenant la conception, la fourniture et l'installation d'un mur végétal extérieur, tels que lesdits critères sont énoncés à la section « Description » du dossier décisionnel 17-470-9354 et suivant la pondération accordée à l'égard de chacun d'eux et suivant ce qui est indiqué audit dossier décisionnel.

2017-118 REJET DES SOUMISSIONS – INSPECTION DE LA PASSERELLE PIÉTONNIÈRE DES SOURCES

Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement
RÉSOLU : DE rejeter la seule soumission reçue, dans le cadre d'un appel d'offres lancé pour la fourniture de services professionnels relativement à l'inspection de la passerelle piétonnière des Sources, le montant de cette soumission excédant largement l'estimation budgétaire prévue à cette fin.

2017-119 DÉPÔT – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2016

La liste des changements au personnel par décisions déléguées pour le mois de décembre 2016, telle que préparée par monsieur Vincent Proulx, planificateur – ressources humaines, est déposée et les membres du conseil en prennent acte.

2017-120 APPROBATION – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS NON DÉLÉGUÉES AU 7 FÉVRIER 2017

Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
RÉSOLU : D'approuver la liste des changements au personnel par décisions non déléguées pour le 7 février 2017, telle que signée par monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général et par monsieur Vincent Proulx, planificateur – ressources humaines.

2017-121 APPROBATION – CRITÈRES DE SÉLECTION – SERVICES PROFESSIONNELS – OUVERTURE ET FERMETURE DES PISCINES ET DES PATAUGEOIRES

Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement
RÉSOLU : D'approuver les critères de sélection devant être utilisés dans le cadre d'un appel d'offres devant être lancé pour la fourniture de services professionnels pour l'ouverture et la fermeture des piscines et des pataugeoires, tels que lesdits critères sont énoncés à la section « Description » du dossier décisionnel 17-772-9467 et suivant la pondération accordée à l'égard de chacun d'eux et suivant ce qui est indiqué audit dossier décisionnel.

2017-122 OCTROI D'UN CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS – DIVERS TRAVAUX ÉLECTRIQUES

Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement
RÉSOLU : D'octroyer un contrat pour la fourniture de services professionnels afin de pourvoir à l'exécution de divers travaux électriques à « Cima + », laquelle a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 56 510,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres GP170001 ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 22-416-12-837 et 03-920-17-001, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 17-9473 émis le 2 février 2017.

2017-123 DÉPÔT DU RAPPORT – PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT –
RÈGLEMENT PC-2861

Le rapport de l'assistante greffière pour la procédure d'enregistrement tenue le 6 février 2017 à l'égard du Règlement PC-2861 est déposé et les membres du conseil en prennent acte ;

Il est à noter qu'aucune personne n'a demandé qu'un scrutin référendaire soit tenu à l'égard de ce règlement.

2017-124 APPROBATION – CRITÈRES DE SÉLECTION – ACQUISITION ET
IMPLANTATION D'UN LOGICIEL D'ENTRETIEN PRÉVENTIF

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement
D'approuver les critères de sélection devant être utilisés dans le cadre
d'un appel d'offres devant être lancé pour l'acquisition et l'implantation
d'un logiciel informatique d'entretien préventif, tels que lesdits critères
sont énoncés à la section « Description » du dossier décisionnel
17-138-9457 et suivant la pondération accordée à l'égard de chacun
d'eux et suivant ce qui est indiqué audit dossier décisionnel.

2017-125 LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier,
Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement
DE lever la présente séance à 22 h 10.

Morris Trudeau, Maire

Me Jean-Denis Jacob, Greffier